



En présence pour la direction de Laurent Tolazzi, Président de l’instance, et Jonathan Roseblum.

En présence des représentants de proximité dont la secrétaire de l’instance, Véronique Paille-Vecchia, Sandra Marçais et Isabelle Clapier.

En préalable, un point a été fait sur le contexte électoral du moment. Compte tenu de la situation sanitaire particulièrement difficile dans certains établissements, la direction a exprimé le souhait qu’un accord de prorogation des mandats puisse être passé dans chacun des établissements, afin de retarder le temps de la campagne et du vote.

A la suite de cette réunion, des discussions ont été engagées et des accords sont en cours de signature pour une prorogation de 4 semaines. Le 1er tour est désormais prévu fin novembre et le 2ème du 8 au 15 décembre.

Dans le tout début de cette réunion de l’instance de proximité, il a aussi été question des prochains comités salaires : ils devraient se tenir durant la première semaine d’octobre, avec une mise en paye des mesures en novembre ou décembre.

Enfin, le sujet du retour à la normale et de l’entrée en vigueur de l’accord télétravail a lui aussi été évoqué : c’est prévu à partir du 1er octobre (si, évidemment, il n’y a pas de dégradation des conditions sanitaires).

Autres questions :

Question 01 : Pouvez-vous préciser le nombre de jours possible à déposer sur le CET par type ?

→ Il faut reprendre l’accord de l’entreprise pour retrouver ces données, la limite est de 22 jours possible à poser sur le CET par année avec la possibilité de l’alimenter :

- Des congés payés dans la limite de 5 jours,
- des RTT dans la limite de 10 jours,
- des récupérations dans la limite de 10 jours et certaines autres récupérations,
- des congés ancienneté,
- et des congés de fractionnement.

Question 02 : Questions accord télétravail :

- Peut-on passer du jour flexible au jour fixe ?

→ Il n’est pas possible de basculer d’une modalité à l’autre durant une année.

- Est-il possible de moduler avec 2 jours fixes et 1 jour flexible ?

→ Cela n’est pas possible.

- **Idem 1 jour flexible et 1 jour fixe ?**

→ La direction indique que cela n'est pas possible, on ne peut pas moduler.

- **Les jours de télétravail peuvent-ils être à 100% variables (jours non fixes ?)**

→ La direction répond positivement et précisant c'est ce que l'on appelle des modalités flexibles.

- **Un jour « fixe » peut-il être décalé ?**

→ Oui de façons exceptionnelles et il faudra aller dans monkiOS pour changer ce jour fixe.

- **Un étalement sur un mois est-il possible ?**

→ Non formellement mais la période de référence peut être de 15 jours sur un trimestre.

Tout cela bien sûr avec l'accord du manager et l'organisation du travail, le suivi dans monkiOS est une obligation pour l'employeur pour en apporter l'effectivité grâce aux outils.

Question 03 : Y-a-t-il un guide « nouvel arrivant » à FTV ? Et est-il possible d'être associé à sa réflexion ?

→ Pas de guide nouvel arrivant en place sur le Siège. Certains sites régionaux en ont sans doute un en place.

Il y a un module *onboarding* en cours de création à l'université.

Question 04 : Quelle est la législation au sujet de l'actualisation des affichages obligatoires ?

→ Force est de constater que cela n'est pas mis à jour régulièrement au moins tous les 6 mois.

Sur l'affichage obligatoire, certains numéros sont mis à jour pour la direction et l'affichage obligatoire est bien respecté. La mise à jour aurait été faite en juin et aux changements des prochaines instances, une mise à jour sera faite.

La direction confirme que les mises à jour n'étaient pas faites jusque cet été.

L'affichage était dans les prérogatives de la communication interne.

La DRH a récupéré cette prérogative.

Question 05 : Pouvez-vous nous confirmer que l'enveloppe des mesures d'égalité hommes/femmes ne sera pas prélevée sur la NAO ?

→ L'enveloppe pour ces mesures a été provisionnée sur 2020 et n'affectera donc pas les enveloppes de 2021 de la NAO.

Pourquoi de tels écarts perdurent encore à ce jour, quelles en sont les causes ?

→ L'un des freins à l'encadrement des femmes est le fait d'avoir des enfants, certaines femmes ne souhaitent pas être encadrante c'est l'un des freins.

Les parcours ne peuvent être les mêmes, mais la direction fait en sorte qu'il n'y ait plus ces disparités.

Point technique :

- **Digiposte demande un code de sécurité pour intégrer son employeur : quel est-il pour FTV ? Sur combien de chiffres doit-on renseigner son matricule ?**

→ Il y a un support en cas de difficulté dont l'adresse nous sera transmise dans le futur compte rendu.

Il faut entrer les 6 chiffres du matricule en y ajoutant les 2 zéros avant.

Suite au changement de poste de Monsieur Tolazzi, nous avons tenu à dire que nous avons apprécié la liberté de ton de nos échanges durant ces dernières années. Les sujets à traiter ont été

Intéressants et toujours dans l'intérêt du collaborateur et du bon fonctionnement dans les directions.

Prochaine séance Prochaine réunion le 21 septembre!

N'hésitez pas à poser vos questions à Isabelle Clapier, votre représentant de proximité

Mobile : 06 16 79 38 83